

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 avril 2026

Nombre de membres afférents : 19

En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la Convocation : 21/04/2026

Date d'affichage : 21/04/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laure DUCHAMP, maire.

Présents : Mylène DELORME – Laurent GAUTHIER - David MAGNET -Christophe GRANGER - Jean- Michel GAMORE - Aurélie SYLVESTRE - Daniel PEYROL – Lucie HAOND – Marylin MOUTET - Joël MALIGNIER – Manon CAIRE – Aurélien RIFFARD – Isabelle PISSEVIN – Nicolas CHABANIS - Angélique CHARBONNIER

Excusés : May ALGOUD – Sébastien MAITRE (pouvoir donné à Aurélie SYLVESTRE) - Lisa CHANCEL (pouvoir donné à Laure DUCHAMP)

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-032 : Demande de subvention au titre des amendes de police

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de prétendre à une aide provenant du produit des amendes de police, relatives à la circulation routière par l'intermédiaire du Conseil Départemental.

A ce titre il est proposé de demander une aide financière pour la sécurisation de la route d'Aiguebelle devant la boulangerie et le restaurant avec des poteaux fixes et amovibles, des barrières et des peintures au sol afin d'assurer la sécurité des piétons et modes de déplacement doux en renfort de la signalisation horizontale et verticale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le projet présenté
- **DEMANDE** à Madame le Maire de solliciter les aides maximales au titre des amendes de police par l'intermédiaire des conseillers départementaux du canton de Montélimar II.
- **CHARGE** Madame le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026

ID : 026-212600050-20260428-CM28042026_4-DE



POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Laure DUCHAMP,

Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Laure Duchamp', written in a cursive style.

Mylène DELORME

Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mylène Delorme', written in a cursive style.